

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT N° 03-2019 RELATIF AUX FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE PUBLICATIONS D'AVIS CONCERNANT LES DEMANDES DE MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance du 21 mai 2019, le règlement N° 03-2019 « Règlement relatif aux frais administratifs et de publications d'avis concernant les demandes de modifications à la réglementation d'urbanisme ».

Les dispositions de ce règlement sont en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site internet de la MRC de Sept-Rivières au www.septrivieres.qc.ca.

Donné à Sept-Îles ce 23^e jour du mois de mai de l'an deux-mille-dix-neuf

SIGNÉ

Alain Lapiere
Directeur général et secrétaire-trésorier